

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 13 juin 2018, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – Accès gratuit au Jardin Botanique et à l’Insectarium ainsi qu’au Planétarium Rio Tinto Alcan (4)

Cette ordonnance est adoptée en vertu de l’article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002). La gratuité vise les familles à faible revenu détentrices d’un laissez-passer émis par la Ville, à raison d’une seule visite par famille au Jardin Botanique et à l’Insectarium (du 14 juillet au 6 septembre 2018) ou au Planétarium Rio Tinto Alcan (du 14 juillet au 31 décembre 2018).

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Avenue du Mont-Royal » aux fins de l’application du règlement (9)

Cette ordonnance est adoptée en vertu de l’article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) et prévoit que ce règlement s’applique au secteur ci-haut décrit à partir du 1^{er} juillet 2018.

Ordonnance modifiant l’annexe A du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (4)

Cette ordonnance est adoptée en vertu de l’article 23 du règlement 02-102. Elle prévoit la création d’une catégorie de coûts maximaux admissibles (CMA) pour les projets de haute densité en zone centrale ainsi que des loyers afférents et majore les CMA des projets des volets 1, 2 et 3.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 19 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat